

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.232 Vœu relatif à la gratuité des transports lors des pics de pollution.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le compte financier 2017 d'IDF Mobilités indique que les recettes réelles de fonctionnement d'IDF Mobilités sont bien supérieures à ce que prévoyait le budget primitif 2017 ;

Considérant que les recettes réelles de fonctionnement ont ainsi grimpé de 359 M€, passant de 5,787 Mds€ à 6,137Mds€, ce qui a permis de faire passer le taux d'autofinancement d'IDF Mobilités de 15% à 53% ;

Considérant qu'un tel taux d'autofinancement n'est pas le signe d'une bonne gestion prévisionnelle ;

Considérant que la hausse des recettes voyageurs issues de la forte augmentation du tarif du Pass Navigo sont de 90M€ supérieures aux prévisions ;

Considérant que ces recettes viennent contredire le discours alarmiste de la présidente d'IDF Mobilités sur la situation budgétaire de cet établissement public ;

Considérant par ailleurs que la présidente d'IDF Mobilités avait décidé de supprimer la gratuité des transports en commun lors des pics de pollution en instaurant un ticket à 3,80€ par jour ;

Considérant que les écologistes considèrent que tout doit être mis en œuvre pour inciter les automobilistes à laisser leur voiture au garage lors des pics de pollution atmosphérique ;

Considérant qu'il faut faciliter les trajets des personnes contraintes de laisser leurs voitures à leur domicile lors de la mise en place de la circulation alternée ;

Considérant que cette gratuité des transports en commun à un coût d'environ 4 millions d'euros par jour ;

Considérant que la réduction de la pollution atmosphérique, est un enjeu de santé publique largement partagé par les différentes sensibilités politiques ;

Considérant que la réduction de la pollution atmosphérique passe par une action volontariste de l'ensemble des acteurs politiques du territoire francilien ;

Considérant que la Ville de Paris a engagé une étude en cours sur la gratuité des transports en commun en Ile-de-France.

Sur proposition de David BELLIARD et les élus du Groupe Écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

la Maire de Paris demande à la présidente d'IDF Mobilités de rétablir la gratuité des transports en commun lors des pics de pollution atmosphérique en s'appuyant sur l'augmentation imprévue des recettes voyageurs ce qui permettrait de financer la gratuité des transports en commun pour 22 journées.